Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260914-21DEL2609089DAU-DE

**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**

**VILLE DE CANCALE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 19h30, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle Jean Raquidel, Espace Joseph Pichot, lieu de leurs séances, sous la présidence de Mme Isabelle ROULLÉ, 1ère adjointe au maire.**

**Étaient présents : ROULLÉ Isabelle, DUMONT Philippe, QUERUEL Gwénaëlle, TOUARIN Philippe, GICQUEL Annick, PLUNIAN-BLOT François, POSSEMÉ Sébastien, GADESAUDE Cécile, BILLARD Dominique, GUILBERT-BLON Valérie, LOTELIER Monique, COURTOIS Diane, PÉRAN Patrick, LEBRET Fannie, RAFFARD Marie, QUESSART Sarah, MAINSARD Stéphane, DYBA Mathieu, GANDAIS Anne, GEORGE Patrick, LENOUVEL Erwan, ROUX Alban, GOBERT Danielle.**

**Absents excusés : LE MOAL Marcel, SOREL Anne-Marie, GAILLARD Romain, HARDOUIN Benjamin, BERNIER Samantha.**

**Absente : GAUDIN Carine.**

**Pouvoirs : M. LE MOAL à Mme ROULLÉ, Mme SOREL à M. TOUARIN, M. GAILLARD à M. POSSEMÉ, M. HARDOUIN à M. PLUNIAN-BLOT, Mme BERNIER à Mme GOBERT.**

**Secrétaire de séance : Fannie LEBRET**

---

**Délibération n°21-DEL-2026-09-089-DAU Convention de servitude au bénéfice d'ENEDIS sur la parcelle K 336 - Rue des Rimains - Approbation**

Convocation en date du 07 septembre 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 14 septembre 2026

**Rapporteur :** François Plunian-Blot

**Exposé** : ENEDIS souhaite améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, et pour ces travaux, la pose d'un câble électrique est prévue sur une parcelle communale.

ENEDIS propose une convention de servitude à son profit pour établir à demeure des canalisations souterraines, dans une bande d'un mètre de large environ et d'une longueur d'un mètre environ ainsi que ses accessoires. L'ouvrage comporte un coffret avec pose d'un câble en tranchée ou sur façade.

Selon le plan annexé à la délibération, le tracé des travaux se situe sur la parcelle cadastrée K 336 située rue des Rimains.

ENEDIS s'engage à remettre en état les emprises foncières impactées par l'ouvrage, en respectant le règlement de la voirie communale.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260914-21DEL2609089DAU-DE

Les frais de la réfection des enrobés de voirie seront partagés au prorata des surfaces de tranchées réalisées par chaque intervenant, par Saint-Malo Agglomération pour les travaux d'assainissement et par ENEDIS pour les travaux de réseaux électriques.

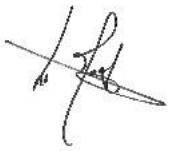
***Vu*** *le Code Général des Collectivités Territoriales,*
***Vu*** *l'article L141-11 du Code de la voirie routière,*
***Vu*** *le règlement de voirie communale de la Ville de Cancale approuvé le 10 mars 2025,*
***Vu*** *les avis de la Commission AUDEPS du 8 septembre 2026,*

***Considérant*** *l'intérêt pour la Ville à autoriser le concessionnaire ENEDIS à déployer ces réseaux dans ce quartier,*

**Le conseil municipal est sollicité pour :**
**Article 1 : Approuver** la convention de servitudes jointe en annexe 1 de la présente délibération, au bénéfice d'ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée K 336 pour l'installation d'une ligne électrique souterraine selon le plan joint en annexe 2.
**Article 2 : Approuver** la répartition de la prise en charge du coût de la réfection des enrobés de voirie impactés par la réalisation de l'ouvrage qui sera calculée *au prorata* des surfaces de tranchées réalisées par les intervenants.
**Article 3 : Autoriser** M. le Maire à les signer ainsi que tout autre document relevant de cette affaire.
**Article 4 : Dire** que la présente délibération sera rendue exécutoire le 15 septembre 2026.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le registre dûment signé,**
**Pour extrait conforme,**
**Le Maire**



**Marcel LE MOAL**